

## EDITORIAL

Perspectives boucle à peine son deuxième numéro qu'elle est déjà confrontée à un problème de taille: les idées fusent, les auteurs s'emportent dans la rédaction de leurs articles, les réponses succèdent aux coups de gueule, et le comité de rédaction a la lourde tâche de mettre tout cela en forme dans le cadre strict du format disponible. Notre mission a toutefois échoué, puisque nous avons finalement décidé... d'augmenter le nombre de pages.

Cet enthousiasme fait bien sûr plaisir à noter, et la qualité des contributions de ce n°2 témoigne à la fois de l'intérêt à l'ouverture de débats souvent difficiles (comme l'illustre la passe d'armes au sujet de la séparation de l'enfant et de sa famille), et de la volonté à favoriser le partage d'expériences entre institutions, entre cantons, voire même entre pays.

Le «travail social» fait partie de ces champs d'activité qui naviguent en permanence dans le gris : rien n'est tout noir ni tout blanc, et l'engagement de chacun passe par une remise en question permanente des pratiques et des modèles. La douloureuse expérience des enfants placés en Suisse avant 1981 le rappelle, et l'histoire d'une institution qui fête cette année son bicentenaire démontre que la durée constitue aussi une force.

Nous espérons que vous aurez du plaisir à découvrir ce nouveau numéro ; nous vous encourageons vivement à le faire circuler autour de vous et à nous faire part de vos commentaires, de vos réactions et de vos suggestions, pour que la prochaine édition soit encore plus... riche !

Hervé Boéchat  
Secrétaire romand Integras

## BILLET D'HUMEUR



Vous n'êtes pas sans savoir à quel point les pratiques socio-éducatives sont soumises à discussions. Et des plus vives. Et d'ailleurs, estimés collègues, vous contribuez activement à ce qu'il en soit ainsi.

Non pas que ces pratiques soient plus que nécessaire objets de critiques et de remises en cause. Mais davantage parce qu'elles ne font que rarement l'unanimité. Il se pourrait ainsi qu'elles soient aussi nombreuses qu'il y a de pédagogues, et en conséquence il pourrait y avoir autant de vérités qu'il y a d'établissements.

Y aurait-il par hypothèse des domaines de l'intervention sur lesquels nous pourrions largement nous rencontrer ? J'en vois pour ma part deux au moins; l'espace d'accueil des enfants et adolescents doit être bien traitant et les familles de ces usagers, évolution remarquable, doivent être mises au bénéfice d'une place active dans le cadre de l'intervention. Et j'ajoute à cela que nous sommes en général acquis à cette

exigence que le personnel éducatif doit être porteur de l'ensemble des compétences requises.

Certes, et au domaine de l'Art, celui des éducateurs et des pédagogues en particulier, le bon usage voudrait qu'on accepte les diversités, qu'elles s'inscrivent librement dans les modes de faire. Il reste évidemment que tout cela est encadré et qu'il est imposé aux professionnels de rendre compte des progrès réalisés par les bénéficiaires et des méthodes qui y conduisent.

Voilà qui nous amène à composer avec des réalités perdant un peu de leur poésie mais garantissant aux usagers, c'est bien le moins, qu'ils seront bénéficiaires des pratiques les mieux adaptées. Dans un environnement sensible à leurs besoins et à ceux de leurs proches désormais partie prenante

Philippe Jayet  
Rédacteur responsable

## SOMMAIRE DU N° 2 / SEPTEMBRE 2015

Billet d'humeur	page 1	Et dans 30 ans... que nous reprocheront-ils des pratiques actuelles ?	page 3	«Les Billodes», 200 ans d'existence, 200 ans de projets	page 5
Les pratiques éducatives à l'aune des restrictions budgétaires	page 2	Droit de réponse: Le leurre de la séparation parents-enfants	page 4	Pratiques innovantes en protection de l'enfance : de quoi parle-t'on ?	page 6
Recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP)	page 2			ACTUALITÉ –AGENDA	page 6

## LES PRATIQUES ÉDUCATIVES À L'AUNE PROBABLE DES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES

En reprenant des citations glanées sur le net, je propose une courte analyse de la situation genevoise en matière de placement de mineurs

*«Tout besoin non satisfait est une innovation en puissance.»*

Des chiffres du mois de juillet 2015 on peut faire les observations suivantes:

1. Il y a gel des nouvelles situations traitées par l'AEMO, et la perspective d'accompagnement des nouvelles situations implique 5 mois d'attente.

2. 36 adolescents (13 ans ou plus) et de très jeunes enfants (- de 4 ans) attendent une solution de placement (durée d'attente moyenne de 69 jours).

3. La demande pour la tranche d'âge 5-12 ans est faible et des places en foyer sont libres.

4. Les foyers d'urgence sont complets, ils ne peuvent remplir convenablement leur mission.

La solution la plus immédiate à ce problème serait de créer des places en nombre suffisant pour que toutes les situations puissent trouver réponse dans des délais « raisonnables ». Il s'agirait donc de dégager quelques millions de francs publics chaque année pour résorber cet engorgement, et de planifier la répartition des places nécessaires entre foyer, famille d'accueil et prise en charge AEMO.

On peut cependant regretter que l'offre se limite à ces seules trois modalités d'accompagnement, sans autre alternative.

*«Ce n'est pas en améliorant la bougie que l'on a inventé l'ampoule électrique»*

Niels Bohr

Sachant la solution précédente peu vraisemblable, nous prenons exemple sur d'autres entités publiques confrontées au dilemme de moyens ne permettant plus, à partir des solutions existantes, de remplir la mission d'aide et de protection à l'enfance.

A cet égard, rapportons-nous à l'article de la revue «lien social», no 1130 de décembre 2013, présentant la situation du département de l'Isère (F), il offre quelques pistes.

*«Innovate, ce n'est pas avoir une nouvelle idée mais arrêter d'avoir une vieille idée.»*

Edwin Herbert Land

Confrontée à l'impossibilité financière de poursuivre la politique de placement éducatif, le Conseil général a pris la décision de développer des offres alternatives permettant, à coût égal, de suivre plus de situations. Parallèlement à la fermeture

des places en foyer éducatif, il a été créé et développé, force prestations nouvelles, dont les plus significatives sont:

- Accueil de jour hors temps scolaire et parascolaire
- Soutien à la parentalité avec ou sans hébergement séquentiel ou ponctuel
- Familles d'accueil thérapeutique
- Accompagnement individuel d'adolescents sans hébergement
- Service de soutien aux familles d'accueil, avec offre d'hébergement en cas de crise
- Renforcement des compétences des assistants familiaux.

*«On dit toujours que le temps change les choses, mais en réalité le temps ne fait que passer et nous devons changer les choses nous-mêmes.» Andy Warhol*

Il est à relever que bien des institutions, et des gouvernements visionnaires, ont déjà mis en place, en Suisse et ailleurs, des solutions innovantes qui permettent d'affiner nos interventions au plus proche des besoins, en se permettant de prendre des risques en dépit du climat sécuritaire. Gageons que la multiplication des réponses que nous saurons apporter, auront non seulement un impact financier substantiel, mais surtout permettront d'offrir aide et soutien adaptés aux besoins des enfants et de leur famille.

Finissons par créer la motivation nécessaire au changement et à l'innovation au travers d'une dernière citation :

*«Il n'y a pas d'innovation sans désobéissance.»*

Michel Millot

*Tout en se préparant aux difficultés:*

*«Si vous voulez vous faire des ennemis, essayez de changer les choses»*

Woodrow WILSON

Cédric Bernard, directeur  
FOJ Genève

## RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (RBPP)

Avant, nous semble-t-il, que d'émettre les Recommandations de BPP que nous tirerons directement de nos expériences, il nous a paru important de nous en référer à ceux de nos pairs qui se sont déjà mobilisés et ont fourni les cadres sur lesquels il serait utile de prendre appui. Ainsi, cette question essentielle de la BIENTRAITANCE institutionnelle à laquelle nous prêtons aujourd'hui toute notre attention trouve-t-elle des relais conceptuels dans les recherches documentaires menées en France par Ali Boukelal (Dr. d'Etat de l'Université de Strasbourg) et dont nous proposons, ad minima, d'en retenir ceci: «la bienveillance suggère des attitudes, des postures, des manières d'être et de faire qui s'inscrivent fondamentalement dans le respect de la personne et de ses droits, la prise en compte de ses attentes, de ses besoins et de ses spécificités». A contrario, M. Boukelal nous invite à conserver à l'esprit que: «les notions de bienveillance et de maltraitance sont sémantiquement contiguës, elles s'influencent mutuellement, obligeant le praticien à en conserver les traces. En particulier celles qui renvoient au respect des personnes vulnérables en raison de leur situation de dépendance, d'isolement ou de confinement et de souffrances physiques ou morales». Ainsi, selon l'ANESM (voir Perspective no.1) la Bienveillance est une démarche volontariste situant les intentions et les actes dans un horizon d'amélioration continue des pratiques et de vigilance permanente». Nous aurons largement l'espace pour y revenir.

Philippe Jayet, Sociopédagogue



## ET DANS 30 ANS...

### QUE NOUS REPROCHERONT-ILS DES PRATIQUES ACTUELLES ?

La souffrance des enfants placés avant 1981 a été reconnue par l'Etat : en 2013, Mme la Conseillère Fédérale Sommaruga a demandé pardon au nom du Gouvernement suisse. Les cantons, les associations de paysans et les foyers ont regretté les pratiques passées. Pourtant ils ne se sont pas senti vraiment concernés et encore moins coupables ou responsables des dérives d'une époque. Le contexte voulait cela: Les acteurs ont agi à partir des valeurs d'après-guerre, ce qu'ils croyaient bon alors !

Nous ne pouvons pas refaire l'histoire, mais que tirer de ce nouveau regard sur les placements au XXème siècle ? A mon sens, il s'agit de reconnaître notre responsabilité d'acteurs de l'histoire en cours, d'admettre que notre contexte institutionnel et nos pratiques ne génèrent pas que de la bienveillance. C'est interroger ces dernières de manière critique avec un effort de décentration, d'empathie, à l'égard des mineurs et des familles qui nous sont confiés.

Essayons donc d'imaginer comment les enfants placés au-jourd'hui jugeront nos pratiques institutionnelles dans trente ans ou même avant ? Dans cette perspective, quatre points particuliers, connus des professionnels, sont à questionner.

#### Les ruptures dans les parcours institutionnels

L'organisation des foyers par strates d'âges (préscolaires, scolaires, puis adolescents) génère des ruptures durant le placement. Les transitions sont difficiles: rupture de liens, éloignements géographiques, changements d'institutions, adaptation à de nouveaux repères éducatifs avec des cultures divergentes, etc. Cela représente pour les enfants et les parents des cassures relationnelles au niveau du réseau naturel, scolaire et social. De plus, l'enfant placé est souvent écorché de par son histoire familiale. Il en résulte des difficultés à créer de nouveaux liens, des colères à exprimer, en plus des loyautés installées qui le conduisent à mettre à mal les professionnels. Pour ces derniers, il y a alors trop souvent un constat d'impuissance puis une orientation en cascade de l'enfant vers des maisons plus «spécialisées», plus «fermées» ou susceptibles de proposer «un nouveau départ». Fréquemment, la nouvelle solution conduit aux mêmes échecs et à une nouvelle tentative de dé-et remplacement.

#### La séparation des fratries

Il est frappant de constater que le discours autour du bienfait de la séparation des fratries est toujours présent, à l'inverse de celle en cours avec les parents. «Permettre à chacun son évolution», «éviter les mauvaises influences dans la fratrie» ou encore «la gestion facilitée des jalousies fraternelles» sont des discours largement répandus justifiant des placements séparés, parfois éloignés, d'enfants liés par des racines familiales communes. Le manque de places en simultané dans les foyers et/ou leur organisation par strates d'âges accentuent encore le phénomène.

Cela semble pourtant tomber sous le sens: une entrée dans la vie sans liens familiaux sécurisés, des relations aux parents fortement mises à mal devraient nous conduire, sauf en cas de raisons pénales, à maintenir à tout prix des lieux de vie communs entre frères et sœurs. Après celui aux parents, le lien fraternel constitue le deuxième lien identitaire de l'enfant, un lien d'attachement préexistant fondamental. Et s'il y a des difficultés dans les relations fraternelles, il s'agit bien de travailler à ce qu'elles deviennent fonctionnelles, en les maintenant .

La séparation des fratries lors des placements est bien porteuse d'un surcroît de souffrance pour l'enfant qui ne peut bénéficier d'une famille adéquate. Les obstacles fréquents posés aux enfants placés à accéder aussi à leur entourage familial élargi constituent une source de douleur du même ordre.

#### La réhabilitation des compétences parentales à tout prix

A l'inverse du point précédent, on observe qu'il existe en Suisse une forme de tabou concernant la rupture définitive des liens entre un enfant et ses parents biologiques. Les dispositions du Code civil et les pratiques des tribunaux conduisent à la quasi impossibilité de l'adoption d'un enfant sans l'accord de ses géniteurs. Nous rencontrons pourtant des situations où l'incapacité des parents à apporter un minimum de disponibilité à l'enfant est avérée, sans espoir de changement (sévères troubles psychiatriques, toxicodépendances installées, abus, etc.) Malgré toute la bonne volonté des professionnels, les enfants deviennent les victimes de l'objectif de réhabilitation des compétences parentales.

L'évaluation de ces situations est évidemment délicate et l'exclusion de toute dérive difficile. Pourtant, et en particulier pour les enfants en bas âge, reconnaître plus clairement un droit à bénéficier de parents

aimants et compétents, à travers une adoption dans les situations extrêmes, devrait être réintroduit plus clairement dans les réflexions, la loi et ses applications.

Il ne s'agit pourtant pas d'évoluer vers un nouvel eugénisme familial: nos nouvelles connaissances sur les loyautés familiales, notre habileté à faire émerger les compétences existantes chez les parents et les outils de parentalités partielles ont enrichi nos pratiques d'ajustement des besoins réciproques. Pourtant, pour certains enfants, une prise en compte du droit à bénéficier d'un environnement futur favorable à son épanouissement futur devrait être plus souvent considéré.

#### La fin des droits à l'éducation à 18 ans

Alors que tout parent sait que, même si l'autorité parentale formelle s'éteint à 18 ans, son rôle éducatif ne se termine pas à cet âge. Dans les cantons romands, le droit aux prestations éducatives pour les enfants placés s'éteint en principe à 18 ans. Les services sociaux pour adultes sont alors appelés à prendre le relais mais sur la base de normes moins généreuses. Ces moyens ne permettent pourtant pas de proposer les accompagnements relationnels et éducatifs nécessaires à la poursuite de l'évolution du jeune vers sa pleine maturité. A mon sens, il s'agirait de distinguer la majorité civile d'un «droit à l'éducation», qui s'étendrait au-delà de 18 ans, disons jusqu'à 25 ans, la norme fiscale en la matière.

Les foyers (et d'abord les éducateurs en lien avec les jeunes) offrent des points de repères relationnels essentiels pour les jeunes aux liens familiaux perturbés. Il devrait être de leur mission de continuer à apporter des compétences éducatives, de poursuivre leur rôle de tuteur de résilience et de maintien des jalons nécessaires, jusqu'au bout du processus éducatif.

#### Que faire de ces constats ?

Ce regard porté sur quelques aspects problématiques de nos pratiques ne se veut pas exhaustif. Par ailleurs, nous n'avons pas toutes les cartes en main pour transformer le contexte dans lequel nous travaillons. Mais ne sommes nous vraiment que victimes du «système», tels les enfants et les familles que nous côtoyons ? Dans notre mission, dans quelle mesure pouvons-nous imaginer des pratiques innovantes afin de préserver les enfants de mauvais traitements institutionnels auxquels nous prenons part malgré nous ?

*suite à la page suivante*

*suite de la page précédente:*

Lorsque c'est le fonctionnement institutionnel (au sens large) qui est à l'origine de douleurs ajoutées à celles issues des familles, nous devrions aujourd'hui avoir le devoir et le courage de réagir en faisant connaître nos observations et en contribuant à imaginer de nouvelles solutions.

*Marc Berger, directeur,  
Fondation Petit-Maître à Yverdon*



**« Ce qui caractérise l'innovation est un processus de transformation des pratiques par l'introduction de nouveautés curriculaires et organisationnelles qui visent l'amélioration durable de la réussite pédagogique et éducative des dispositifs d'intervention et des bénéfices aux usagers »**

**Pierre Potvin**

## DROIT DE RÉPONSE : LE LEURRE DE LA SÉPARATION PARENTS-ENFANTS

En réponse à Marc Berger dont j'apprécie la qualité de la réflexion, je réagis à son propos du point 3 qui tend à admettre le principe de la séparation parents-enfants. Nous vivons une période où le « mouvement du balancier » a tendance à nous faire passer d'une extrême à l'autre. Nous recherchons des réponses justes, voire des solutions. La prise en charge des enfants confrontés à des situations familiales gravement perturbées se caractérise notamment par des choix capitaux liés à des fondements théoriques contradictoires. Ma longue pratique auprès d'enfants de 6 ans et plus, me montre que la réponse la plus adaptée consiste à rechercher des modalités de prise en compte offrant à l'enfant le maximum de sécurité sans pour autant le rendre ignorant de son histoire et de sa réalité de vie. Comment, peut-on condamner des parents à être définitivement incapables de « donner » ? De quel droit pouvons-nous porter un tel jugement ? L'approche contextuelle de la thérapie familiale montre que toute injustice faite à un enfant renforce sa légitimité destructrice : « Ces enfants refusent de prendre en compte le droit des autres justement parce que les autres n'ont pas pris en compte leurs droits ou leurs besoins » (C. Ducommun-Nagy, ces loyautés qui nous libèrent, JC Lattès, 2006).

Pour le parent, le fait de vouloir le séparer définitivement de son enfant génère une contre-réaction. Qu'elle s'exprime par une diminution massive de l'investissement parental ou au contraire par des attitudes violentes à l'égard des services placeurs

ou des institutions procède de la même logique: l'expression parentale d'une souffrance surajoutée par le système. Pour l'enfant, cette attitude « des adultes » crée une incompréhension profonde et une injustice supplémentaire, qui s'exprime surtout dès l'adolescence. Donner à un enfant la possibilité de connaître sa réalité familiale, même lourde et difficile, tout en lui garantissant un cadre sécurisant, limite le risque de mythification de la famille et lui offre la meilleure chance de ne pas reproduire les mêmes schémas familiaux. Prôner dans ces cas la séparation précoce ou l'adoption, revient d'une part à mettre en danger l'enfant qui pourrait bénéficier un jour de ce lien parental et favorise d'autre part une banalisation de la séparation parents-enfants, qui pourrait alors tendre vers une forme d'eugénisme... Et une fois « grands »...

J'ai connu des drames d'enfants qui, adolescents et face à la tendance du corps social à les séparer de leurs parents, fuguent pour les retrouver, renforcés par un sentiment exacerbé d'injustice. Mais j'ai aussi vu des enfants placés, suivis de manière éthique et respectueuse malgré des contextes familiaux dramatiques, avancer dans la vie. L'un d'eux, adolescent aujourd'hui, me disait encore récemment sur ce thème, tout le bien qu'il ressentait de ne pas avoir été séparé totalement de son père.

La résilience existe certes partout, mais nous avons le devoir de veiller à ne pas ajouter de la violence là où elle est déjà tellement présente !

*Jean-Marie Villat, directeur  
Fondation Borel, Dombresson*

## «LES BILLODES», 200 ANS D'EXISTENCE, 200 ANS DE PROJETS



### 1815, acte fondateur

Appelée «Établissement de travail» à sa création en 1815, notre institution a traversé les époques tout en conservant sa vocation initiale ; l'accueil et l'aide aux enfants et adolescents en difficultés familiales, scolaires ou sociales. Le but premier de l'Institut des Billodes a été d'apprendre aux jeunes gens un métier. Les filles sont formées aux tâches ménagères. Les garçons suivent des formations de tailleur, couturier, charpentier, boisselier et tourneur. L'horlogerie constitue également un métier pour les deux sexes. L'instruction n'est pas négligée, elle couvre une partie de la journée.

A la fin du 19e siècle, la maison a hébergé jusqu'à 234 pensionnaires, orphelins, illégitimes ou abandonnés, ou ayant des parents dans l'impossibilité morale et matérielle de s'en occuper. Durant le 20e siècle, la vie aux Billodes est marquée par une professionnalisation progressive de l'encadrement éducatif et par la volonté de rapprocher les pensionnaires du monde extérieur.

### Le Centre pédagogique aujourd'hui

Situé depuis 1974 sur les hauteurs de la Ville du Locle dans de nouveaux bâtiments sur la route des Monts, le Centre pédagogique poursuit depuis 200 ans le but fondateur de Marie-Anne Calame ; l'accueil, l'hébergement, l'observation, l'éducation, l'instruction, la formation professionnelle d'enfants et d'adolescents, garçons ou filles en difficultés. En 2015, pour accomplir sa mission d'éducation, d'enseignement et de soins, le Centre pédagogique propose des prestations pluridisciplinaires issues des domaines professionnels spécialisés de l'éducation, de la pédagogie et de la thérapie. Une réflexion de fond a été amorcée dès 2011 sur les préoccupations éthiques, déontologiques et d'exigences qualité portées par l'ensemble des collaborateurs et le comité de la Fondation. Cette réflexion a permis l'émergence d'une Charte institutionnelle intégrant la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et le référentiel européen Qualité4Children (Q4C).

A l'écart durant 40 ans, le Centre pédagogique évolue aujourd'hui au cœur d'un

quartier résidentiel, suite à l'expansion urbanistique de la ville du Locle. Cette nouvelle situation offre les moyens de reconsidérer la place et le rôle de l'institution au sein même du quartier et de la ville. L'idée d'un projet permettant de rejoindre et de partager un espace différent de celui d'une institution « centrée sur elle-même » s'est concrétisée à partir de l'ouverture dans la structure d'un accueil parascolaire en 2012, d'une crèche en 2013, et par la mise en oeuvre d'une collaboration privilégiée avec l'Espace d'Accueil Familial Professionnel du Palabrier à La Chaux-de-Fonds en 2014. Et dès août 2015 par l'intégration d'une classe « ordinaire » de la Ville du Locle dans notre collège. Ces évolutions permettent aujourd'hui la rencontre au quotidien d'élèves, de parents, de sportifs, de professionnels, de résidents. Peu importe les raisons de leur présence, la diversité est devenue la norme. Le Centre pédagogique «Les Billodes» affiche depuis 2006 le logo d'entreprise formatrice. Aujourd'hui, il forme 9 apprentis dans 5 domaines professionnels différents. Cet engagement dans la formation professionnelle rejoint la détermination de Marie-Anne Calame à assurer une formation aux enfants dans le but de faciliter leur autonomie et leur insertion.

### Et demain ?

Notre domaine d'activités, longtemps préservé, n'échappe pas à la réalité d'un contexte économique compliqué dans lequel mesures de freins à l'endettement et volonté de maîtrise des coûts sont rois. Il m'apparaît donc important d'entrevoir cette évolution avec prudence et réflexion ; la qualité des prestations fournies doit rester la mission centrale de l'établissement. Et je suis convaincu que la situation actuelle, difficile certes, peut offrir les voies et moyens vers d'autres chemins à suivre sur lesquels intérêts financiers et services d'accueil peuvent se rejoindre. Une réflexion nouvelle s'ouvre, comme elle s'est ouverte à mes prédécesseurs ; ils ont aussi permis au Centre pédagogique d'être ce qu'il est aujourd'hui.

Jacques Farron, directeur



## ACTUALITÉ

### Quelques mots à Olivier Nordmann

*Cher Olivier, à toi qui a été l'actif secrétaire romand du développement de la CLES, qui a soutenu ses initiatives quand tu n'en as pas été sa cheville ouvrière.*

*Toi qui as montré en toute circonstance, tout l'intérêt que t'inspirait l'action éducative et sociale, à qui l'on doit le Colloque de Morat et les liens solides que nous avons établis avec nos collègues zurichois, nous te témoignons ici notre reconnaissance et notre amitié.*

*Que nos chemins continuent de se croiser. Phj*

- A sa demande, la CLES a été reçue le 31 août dernier à Berne dans les locaux de l'Office Fédéral de la Justice. La séance a permis, à l'occasion d'un large échange de vues, de faire connaissance avec le nouveau chef de l'Office, M. Ronald Gramigna. Les questions relatives à la diversité des prestations et à la dotation des unités éducatives ont été abordées. Mmes Kalbermatter et Rumo ont par ailleurs expliqués les travaux d'enquêtes nationales mis en oeuvre

- Réunie à Lugano le 14 septembre, la CLES y a tenu sa rencontre statutaire dans les murs de la Fondation AMIL-CARE. Les échanges ont notamment porté sur les orientations de la CDE (Convention des Droits de l'Enfant) et l'on pense qu'il serait utile de promouvoir dans les institutions une culture relative à son application.

- La CLES se rapproche de METIS Europe dont elle souhaite connaître les activités de promotion de l'éducation sociale. Ses représentants seront présents à son prochain Conseil, à Paris le 28 octobre prochain.



## PRATIQUES INNOVANTES EN PROTECTION DE L'ENFANCE : DE QUOI PARLE-T'ON ?

Une clarification s'impose, car la question aux apparences de simplicité est en réalité complexe. Elle suppose que l'on traite dans l'ordre des deux termes de l'axiome.

Nous avons choisi d'utiliser le terme de Pratiques et nous le comprenons comme l'acte professionnel qui désigne l'ensemble des habiletés acquises, développées et inscrites par les praticiens dans l'exercice de leurs activités.

Pour ce qui touche à l'innovation, on comprend allusivement qu'il s'agit bien d'introduire du changement, des améliorations, des réformes, des expérimentations dès lors que les pratiques habituelles seraient soumises à questionnement. On a coutume de dire que l'action éducative est régulièrement remise en questions. Il faut cependant se demander de quel niveau l'on parle et de ce qui est remis en question. L'innovation, nous semble-t-il touche au fond, et en ce sens remet en cause son inscription dans l'environnement social. Elle questionne ce qui est à proprement parlé, nouveau.

Ainsi de la fonction de l'internat dont on peut penser qu'elle répond historiquement à une logique d'exclusion et dont l'existence définissait les formes réclusives de l'accueil des enfants.

A la place faite aux parents, d'abord mis à l'écart pour faits de toxicité et réhabilités par la suite quand on comprend qu'il ne se peut de progrès sans leur active contribution.

A celle des travailleurs sociaux, confinés aux origines dans ces maisons et n'éprouvant pas le besoin d'en découvrir l'extérieur. Curieux plus tard, jusqu'à en être moteur des mécanismes de la naissante inclusion sociale.

Sans omettre d'évoquer, remarquable basculement, le développement du pouvoir d'agir (empowerment) reconnaissant aux personnes l'acquisition du contrôle des événements qui les concernent.

Voilà globalement (et qui mérite d'ultérieurs développements) l'espace conceptuel dans lequel tendent à s'exprimer les pratiques innovantes. Elles visent à maintenir et à renforcer l'efficacité du travail socio-éducatif et à ce titre justifie de notre plus vive attention.

L'Obs. A

## AGENDA

Vendredi 20 novembre 2015  
à Genève

**Temps fort de la CRDIE**

9h.30 à 15h.30

Clair-Bois Pinchat

**Pierre COUCOURDE et  
Jean-Yves MERCIER**

Management de la bientraitance,  
de l'organisation à l'individu

Voir conditions et inscriptions

auprès de :

[www.crdie.ch](http://www.crdie.ch)

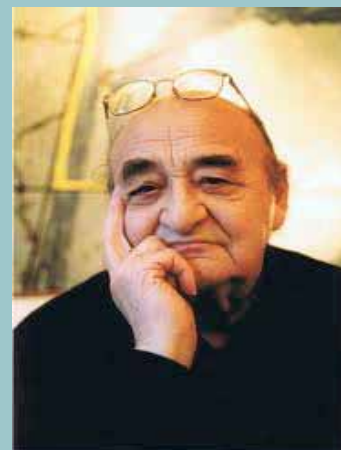
Jeudi 19 et Vendredi 20 Novembre  
à Bruxelles

**Rencontre avec Siegi HIRSCH**

Pédagogue et thérapeute d'exception

Session ouverte à 8 professionnels

Avion, Hôtel compris CHF 380.-



S'inscrire auprès de Ph. Jayet au  
004179 918 24 30

[phj.consultant@bluewin.ch](mailto:phj.consultant@bluewin.ch)